

PASS INCLUSION

Un droit activable
pour chaque apprenant

PASS INCLUSION

Vecteur d'inclusion

Le Pass Inclusion est conçu comme un vecteur ou une clef d'inclusion :

- Au ***niveau de l'enseignement***, pour permettre aux apprenants ayant des besoins spécifiques de disposer d'aménagements adaptés à leurs besoins;
- Au ***niveau sociétal***, pour permettre aux jeunes ayant des besoins spécifiques de mieux s'intégrer dans toutes les activités culturelles, sportives, sociales de la vie.

Les bénéficiaires

*Les apprenants identifiés
comme ayant des besoins
spécifiques*



Les familles



Les acteurs de l'école



*Les acteurs
de la santé*



*Les organismes liés à l'éducation, la santé,
le droit, la culture, la protection des enfants*



Chaque
apprenant
peut activer
son Pass
inclusion

C'est la spécificité des besoins
d'un apprenant
qui enclenche la procédure
du Pass Inclusion

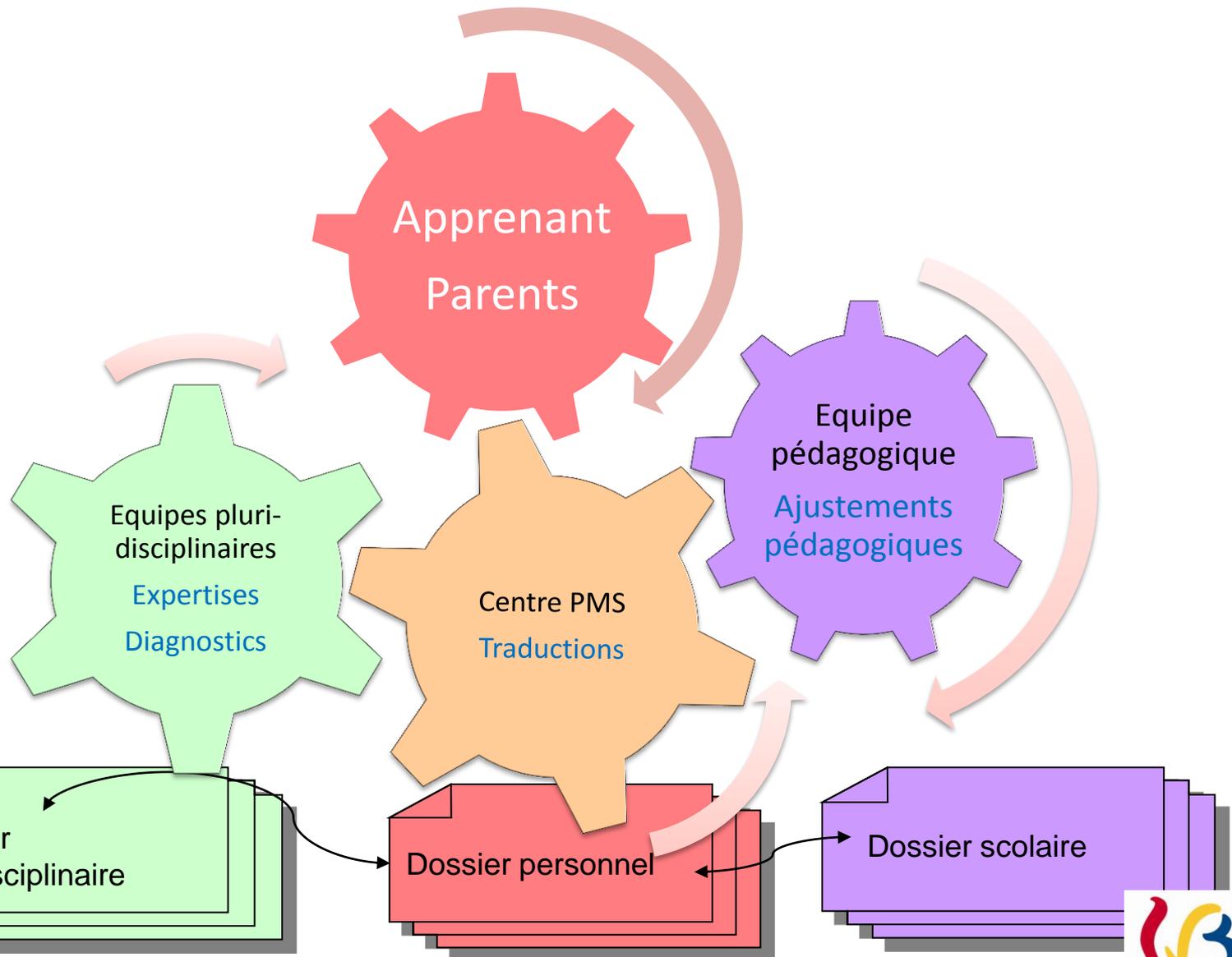


Ces
apprenants

Les apprenants identifiés comme ayant des besoins spécifiques

- Présentent des besoins qui ne sont pas pour autant classés comme « handicaps » au sens de l’OMS.
- Disposent d’un diagnostic établi par une équipe pluridisciplinaire accréditée.
- Peuvent être regroupés par grandes catégories :
 - Dyslexiques et autres dys (dyspraxiques, dyscalculiques, etc...)
 - TDAH, HP,...
 - Autistes (Asperger,...)
 - Elèves présentant un handicap physique ou sensoriel
 - Tous les bénéficiaires du *Décret intégration* dans l’enseignement ordinaire.

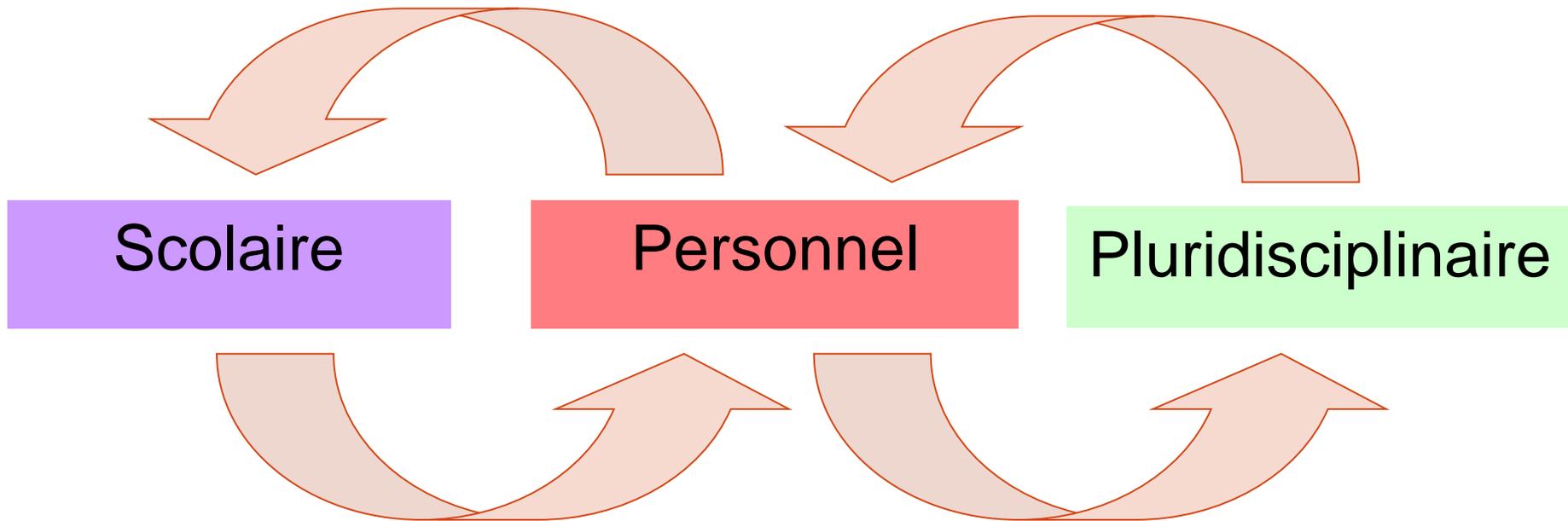
Le Pass Inclusion : vecteur d'interactions



Pass Inclusion, le vecteur qui ouvre trois dossiers



Toutes les informations sont réparties dans les trois dossiers (Personnel, Scolaire et Sociétal) liés au Pass Inclusion, et ne sont accessibles qu'aux personnes définies par secteur.



Le dossier personnel de l'apprenant

Que contient le dossier ?

1. Vécu personnel de l'apprenant, en lien avec le diagnostic, la prise en charge et le vécu scolaire
2. Préoccupations des parents
3. Les décisions d'aménagements dans la vie familiale
4. Toutes autres informations qui paraissent essentielles

Qui détient le dossier ?

L'apprenant (selon âge) ou les représentants de l'autorité parentale.

Qui a accès à ce dossier ?

Le PMS de l'établissement fréquenté, sur décision parentale ou du jeune majeur

Qui constitue ce dossier ?

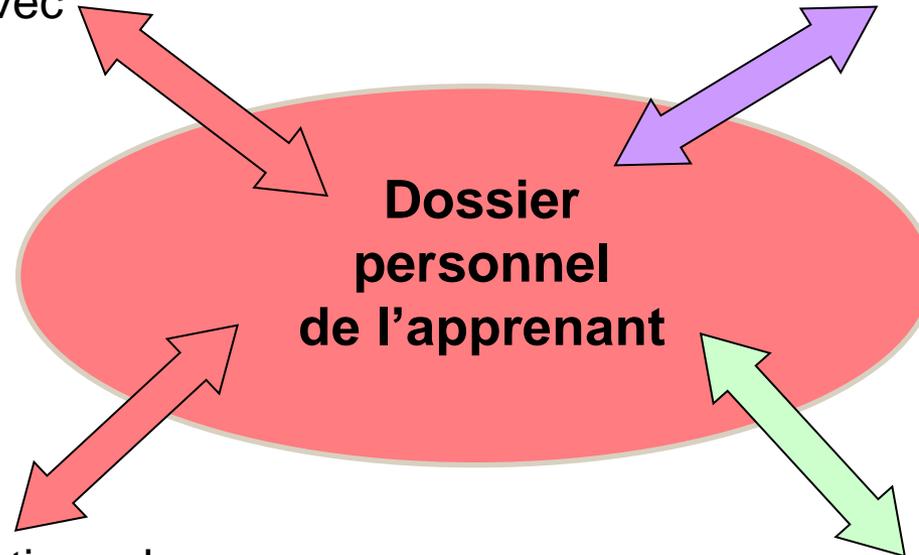
L'apprenant et/ou les titulaires de l'autorité parentale



Le dossier personnel de l'apprenant

Vécu personnel du
jeune en lien avec
ses besoins
spécifiques

Des éléments du
dossier scolaire



Les préoccupations des
parents
Les informations recueillies

Des éléments du dossier
pluridisciplinaire



Fondation
Dyslexie

PASS INCLUSION



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Le dossier scolaire de l'apprenant

Que contient
le dossier ?

- 1. Le descriptif (non médical) des besoins spécifiques sur le plan scolaire.**
- 2. Les décisions d'aménagements pédagogiques raisonnables** : entre autres sous la forme d'un PIA
- 3. Les décisions d'aménagements matériels raisonnables** : utilisation d'un ordinateur, de certains logiciels,...

Qui détient
le dossier ?

L'Etablissement scolaire

Qui a accès
à ce dossier ?

*L'équipe pédagogique et le CPMS de
l'établissement fréquenté
L'apprenant pour qu'il puisse se référer
régulièrement à son PIA*

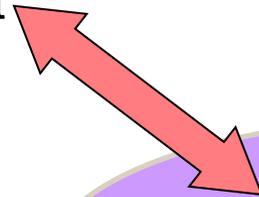
Qui constitue
ce dossier ?

*L'équipe pédagogique avec le concours de
l'apprenant*

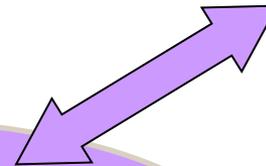


Le dossier scolaire de l'apprenant

Des éléments du dossier personnel de l'apprenant apportés par le CPMS



Les observations de l'équipe enseignante



Les éléments du dossier pluridisciplinaire apportés par le CPMS

Le dossier pluridisciplinaire de l'apprenant

Que contient le dossier ?

1. **Bilans et diagnostics** établis par des spécialistes
2. Identification des **besoins spécifiques** de l'apprenant
3. Les **stratégies thérapeutiques**

Qui détient le dossier ?

Les spécialistes en charge du diagnostic et des stratégies thérapeutiques

Qui a accès à ce dossier ?

Le CPMS, sur décision du (ou des) spécialistes et avec l'accord de l'élève ou de ses parents

Qui constitue ce dossier ?

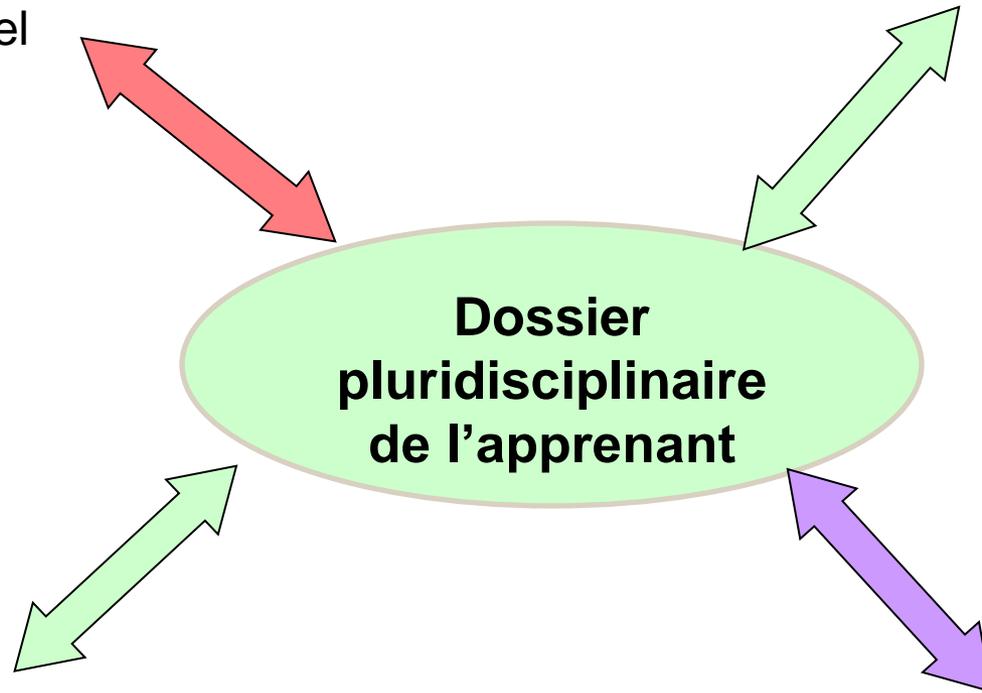
Les spécialistes



La source du contenu du dossier pluridisciplinaire

Des éléments du dossier personnel

Les stratégies thérapeutiques



Les bilans et diagnostics des différents spécialistes

Des éléments du dossier scolaire



Fondation
Dyslexie

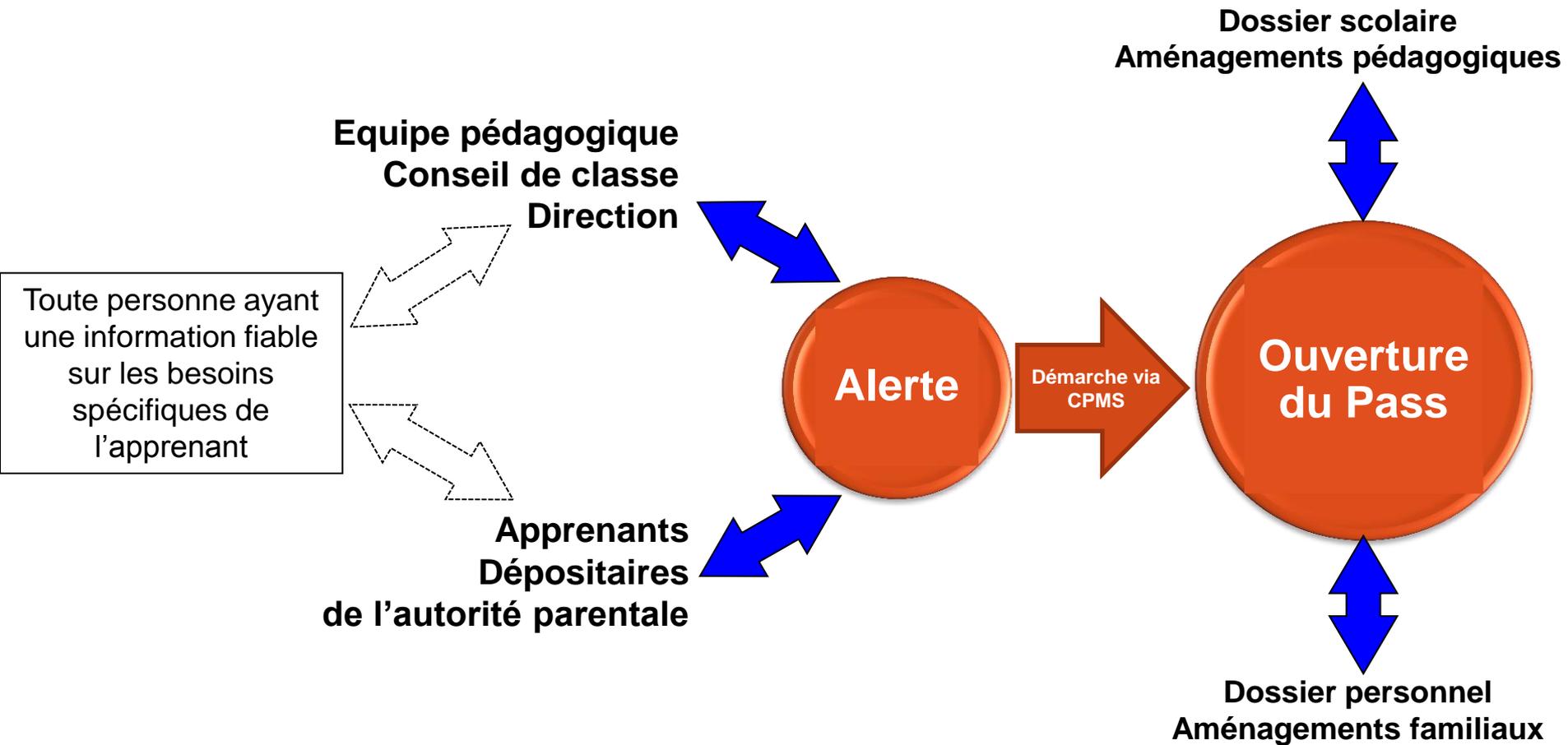
PASS INCLUSION



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

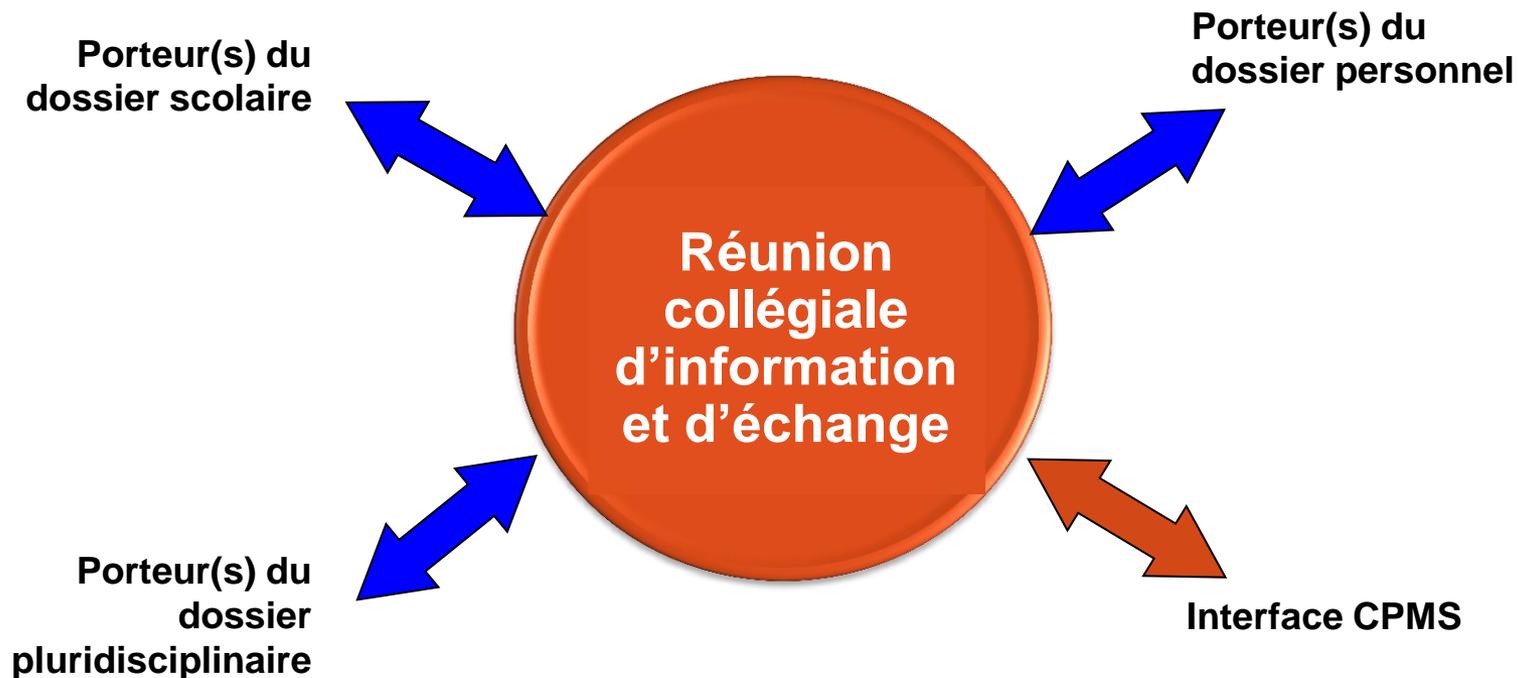
Activation et mise en œuvre

Deux scénarii possibles



Réunion collégiale

Les intervenants à la réunion collégiale présentent le dossier dont ils sont partie prenante





Un vecteur
pour les
apprenants
et leurs
familles

Le Pass Inclusion

- est à destination des apprenants à besoins spécifiques
- est un **vecteur d'activation et de concertation** sur :
 - les actions à mener
 - les aménagements et accommodements à contractualiser,
- tend à rendre l'apprenant **autonome**,
- **aide l'apprenant** sans l'exposer ni le stigmatiser,
- s'inscrit dans un processus concerté qui donne droit à une méthodologie,
- ne **crée pas de droits standardisés**.



Un vecteur
pour les
acteurs
scolaires

Le Pass Inclusion

- Aide les acteurs scolaires à mettre en place des **aménagements et interventions raisonnables** en fonction des besoins exprimés et des ressources mobilisables.
- Avec le Pass Inclusion, les enseignants
 - restent *propriétaires* de leur métier,
 - s'approprient des méthodes pédagogiques en lien avec les besoins spécifiques des apprenants.
- Dans les établissements de la Communauté française, les agents PMS jouent le rôle d'interface entre le monde scolaire et les acteurs intervenant en dehors du temps et de l'espace scolaires.



Un vecteur
pour les
acteurs de
la santé

Le Pass Inclusion

- garantit, au moment de son attribution et dans le suivi, une approche interdisciplinaire
- est éventuellement une clef d'entrée reconnue dans les établissements d'enseignement, en fonction de leur projet d'établissement et du PIA de l'apprenant
- est un vecteur de coopération entre professionnels dans le temps et l'espace scolaires